

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 15 novembre 2013
(convocation du 4 novembre 2013)

Aujourd'hui Vendredi Quinze Novembre Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÛZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MADRELLE Nicolas, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. VERNEJOUL Michel, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BRON Jean-Charles à M. BRUGERE Nicolas
Mme CARTRON Françoise à Mme BOST Christine à partir de 11 h 45
M. CAZABONNE Alain à M. GELLE Thierry à partir de 12 h 15
M. CAZABONNE Didier à M. BOUSQUET Ludovic
Mme CURVALE Laure à M. DANJON Frédéric jusqu'à 10 h 40
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÛZERE Jean-Marc
M. LAMAISON Alain à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 10 h 20
M. PIERRE Maurice à M. TURON Jean-Pierre à partir de 11 h 45
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain
M. SOUBIRAN Claude à M. LABARDIN Michel à partir de 11 h 50
Mme LACUEY Conchita à M. DAVID Alain à partir de 12 h 35
M. MADRELLE Nicolas à M. HERITIE Michel à partir de 12 h 35
Mme TERRAZA Brigitte à Mme De FRANCOIS Béatrice à partir de 12 h 30
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles
M. CHARRIER Alain à Mme EWANS Marie-Christine jusqu'à 10 h 45
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel jusqu'à de 10 h 35
M. DAVID Jean-Louis à Mme COLLET Brigitte à partir de 11 h
Mlle. DELTIPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime
Mme DESSERTINE Laurence à M. DAVID Yohan à partir de 11 h 45

M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul à partir de 11 h
M. DUPOUY Alain à M. MOGA Alain
Mlle. EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 11 h
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. QUANCARD Denis à partir de 12 h 10
Mme HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre à partir de 12 h
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL PUECH Clément à partir de 12 h 55
M. JOUBERT Jacques à Mme. CHAVIGNER Michèle
Mme. LAURENT Wanda à M. ROBERT Fabien
M. LOTHAIRE Pierre à M. DELAUX Stéphan à partir de 12 h 10
M. MANGON Jacques à M. RAYNAL Franck jusqu'à 10 h 40
Mme. LAURENT Wanda à M. ROBERT Fabien
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme. PARCELIER Muriel à Mme. SAINT-ORICE Nicole
M. PEREZ Jean-Michel à M. RESPAUD Jacques
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. REIFFERS Josy à Mme DELATTRE Nathalie à partir 11 h 45
M. SOLARI Joël à Mme. LIRE Marie Françoise
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne à partir de 11 h 20

EXCUSES :

LA SEANCE EST OUVERTE

Marché public n° 12102 U - Hydrocurage et inspection télévisuelle des réseaux d'assainissement - Marchés à bons de commande - Avenant n°1 pour le Lot 1 : Zone d'influence de la station de Cantinolle (Eysines) - Autorisation - Décision -

Monsieur TURON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté urbaine de Bordeaux (Cub) réalise des diagnostics préalables aux travaux de renouvellement et/ou réhabilitation des réseaux d'assainissement. La Cub a décidé de passer un marché à bons de commande concernant l'hydrocurage et l'inspection télévisuelle des réseaux d'assainissement.

Par délibération n°2011/0701 en date du 23/09/2011, le Conseil de Communauté a autorisé M. le président à lancer une mise en concurrence dans le cadre d'un appel d'offres ouvert et à signer le marché avec le prestataire ayant émis l'offre économiquement la plus avantageuse.

A l'issue de cette procédure, la Commission d'Appel d'Offres a décidé d'attribuer le marché à bons de commande correspondant à l'entreprise SANITRA FOURRIER SA. Le marché a été notifié le 13 mars 2012 pour un montant maximum de 600 000,00 € HT (soit 717 600,00€ TTC) et une durée de 24 mois à compter de sa date de notification

Le 1^{er} juillet 2013, la commune de Martignas-sur-Jalle a intégré la Cub (délibération communautaire n°2013/0548 en date du 12/07/2013).

De ce fait, cette dernière étend les prestations d'hydrocurage et d'inspection télévisuelle des réseaux d'assainissement au périmètre géographique de cette commune.

L'élément cité ci-dessus a pour conséquence une augmentation du montant du marché et la modification de son périmètre géographique.

L'avenant n°1 annexé au présent rapport vise donc à insérer dans le marché les dispositions suivantes :

➤ **Ajout d'un lieu d'exécution**

La décision de l'intégration de la commune de Martignas-sur-Jalle au sein de la Cub entraîne l'ajout de cette commune en tant que lieu d'exécution des prestations.

➤ **Augmentation du montant maximum du marché**

L'ajout de la commune de Martignas-sur-Jalle entraîne une augmentation du montant maximum du marché à hauteur de 4 % soit 24 000 €HT.

Montant initial du marché :

- Montant minimum en 150 000 € HT
- Montant maximum en 600 000 € HT

Montant modifié suite à l'avenant n°1 :

- Montant minimum en 150 000 € HT
- Montant maximum en 624 000 € HT

Il apparaît dès lors nécessaire :

- d'autoriser M. le président à signer l'avenant n°1 à intervenir,

La dépense résultant du présent marché sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet aux budgets Annexe et Principal de la Direction de l'Eau :

- Budget Annexe : Chapitre 23 article 2315 - Programme UI01 – TE 00
- Budget Principal : Chapitre 23 article 2315 - Programme PD03 – Fonction 8310 - TE 00 ainsi qu'au budget principal chapitre 011- article 61523 - Fonction 8222 - CRB TN00.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des collectivités territoriales,

VU le Code des Marchés Publics, et notamment son article 20,

VU l'arrêté du 7 mars 2013, du Préfet de Région Aquitaine, Préfet du Département de la Gironde, confirmant la proposition du schéma départemental de coopération intercommunale du 27 décembre 2011 en prononçant l'extension du périmètre de la Cub à la commune de Martignas-sur-Jalle,

VU la délibération du conseil communautaire n°2011/07 01 en date du 23/09/2011,

VU la délibération du conseil communautaire n°2012/087 2 en date du 21/12/2012,

VU le projet d'avenant annexé au présent rapport et mis à la disposition des élus communautaires en application des articles L 2121-12 et L 2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le marché initial n°12102U,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT

Que la commune de Martignas-sur-Jalle a intégré la Cub à compter du 1^{er} juillet 2013,

Qu'il est nécessaire d'étendre les prestations d'hydrocurage et inspections télévisuelles de réseaux d'assainissement,

Que cet avenant a pour objet, et pour effet de modifier l'économie du marché initiale sans la bouleverser.

DECIDE

Article 1 : Les termes du projet d'avenant n°1 ci-annexé relatif au marché n°12102U relatif à l'hydrocurage et à l'inspection télévisuelle de réseaux d'assainissement - Lot n°1 : Zone d'influence de Cantinolle sont approuvés.

Article 2 : D'autoriser M. le président à signer l'avenant ci-annexé relatif à l'hydrocurage et à l'inspection télévisuelle de réseaux d'assainissement - Lot n°1 : Zone d'influence de la station de Cantinolle.

Article 3 : La dépense résultant du présent marché sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet aux budgets Annexe et Principal de la Direction de l'Eau :

- Budget Annexe : Chapitre 23 article 2315- Programme UI01 – TE 00
- Budget Principal : Chapitre 23 article 2315 – Programme PD03 – Fonction 8310 - TE 00 ainsi qu'au budget principal chapitre 011 – article 61523 – Fonction 8222 - CRB TN00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 15 novembre 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
29 NOVEMBRE 2013**

PUBLIÉ LE : 29 NOVEMBRE 2013

M. JEAN-PIERRE TURON